CERTIFICAT DE BATEAU

Délivré sur la base du décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 modifié

1. Nom du bâtiment : **25BLS4**
2. Type de bâtiment : **Bateau à passagers**
3. ~~Numéro européen unique d'identification ou~~ numéro d'identification français : **NIFLY000149**
4. Nom et adresse du propriétaire :

 SDIS25 - 10 chemin de la clairière, 25042 Besançon

 Nom et adresse de l'exploitant :

 XXX
5. Lieu et numéro d'immatriculation : **XXX**
6. Année de construction : **1988**
7. Nom et lieu du chantier initial : **JEANNEAU**
8. Le présent certificat remplace le titre de navigation n° : **CB00577LY**
 délivré le **25/03/2021** par le service instructeur de **LYON**
9. La validité du présent certificat expire le **19/03/2033**
10. Délivré à **LYON**, le 31 JUIL. 2026

Cachet

UNITÉ NAVIGATION FLUVIALE – SERVICE INSTRUCTEUR – DDT DU RHÔNE

Autorité compétente
Pour le préfet et par délégation
Service instructeur de Lyon

Pour le préfet du Rhône,
par délégation, le DDT du Rhône,
par subdélégation, le chef du Service Sécurité et Transports
CROSSONNEAU Nicolas

Signé le 31/07/2026 Signature
Le Chef du Service
Sécurité et Transports
Nicolas CROSSONNEAU

N° 194842

49-01-81 L Berger-Levrault

UNITÉ NAVIGATION FLUVIALE SERVICE INSTRUCTEUR DDT DU RHÔNE

11. Le bâtiment désigné dans le présent certificat :

~~- dérogation en application de l'article 7 de l'AM du 30/12/2008~~

~~- aprés visite de la commission de visite effectuée le~~ : **XXX**

- sur vu de l' / des attestation(s) délivrée(s) par l'organisme de contrôle.

Pascal ONISKOFF

le **20/07/2026**

est reconnu apte à naviguer sur les voies suivantes en France :

zone 3 et 4

12. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU BÂTIMENT

Longueur hors tout (m) : **3,5**

Largeur hors tout (m) : **1,5**

~~Port en lourd (t) /~~ Déplacement (m3) : **1,05**

Franc-bord (cm) : **30**

Tirant d'eau hors tout (m) : **0,2**

Matériaux de la coque : **plastique**

Certificat de jaugeage n° : **XXX** du **XXX**

du bureau de jaugeage de : **XXX**

13. MOTORISATION

Puissance totale de la propulsion principale (kW) : **18,39**

Nombre de moteurs de la propulsion principale : **1**

Observations:

Moteur Evinrude 2T à essence type BE 25RSR, numéro B 2451771 d'une puissance de 18.39kW. Numéro de la coque : 29495

14. PERSONNES AUTORISÉES Á BORD

Nombre maximal de personnes à bord : **5** dont passagers : **4**

Equipage minimal : **1**

XXX

N° 194843

UNITÉ NAVIGATION FLUVIALE SERVICE INSTRUCTEUR DDT DU RHÔNE

15. MOYENS DE SAUVETAGE

Nombre de gilets de sauvetage individuels pour le personnel de bord et l'équipage : 1

Nombre de gilets de sauvetage individuels pour les passagers : 4

~~Moyens de sauvetage collectifs pouvant accueillir personnes~~

Nombre de bouées de sauvetage : 1 , dont avec lumière : 1 , avec ligne flottante : 1

Commentaires :

Le bateau doit disposer d'autant de gilet que de personne à bord.

16. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Nombre d'extincteurs portatifs : 1

Nombre d'installations d'extinction d'incendie fixées à demeure, pour la protection des logements : XXX , pour la protection des salles de machines : XXX

Nombre	Type	Capacité	Emplacement
1	**Poudre polyvalente ABC**	**2kg**	**dans le bateau**
XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX

17. INSTALLATIONS D'ASSÈCHEMENT

Nombre de pompes d'assèchement : XXX , dont motorisées : XXX

Capacité totale (l/min) : XXX , dont motorisées (l/min) : XXX

18. AUTRES GRÉEMENTS

Une ancre de 8kg maillée sur 5 m de chaîne et 20 m de câblot, une gaffe, 2 rames, une main courante filaire sur le pourtour du bateau , un dispositif stoppant la propulsion en cas d'éjection du pilote, un dispositif de remorquage, une écope, un projecteur 1 dispositif de remontée à bord, 1 trousse de secours.

19. REMARQUES

La demande de renouvellement du présent titre accompagnée des documents énumérés à l'annexe de l'article A. 4221-33-1 du code des transports devra être faite au plus tard trois mois avant son terme de validité. Le présent certificat ne permet le transport de passagers que dans le cadre de missions de secours ou pour assurer la sécurité de manifestations nautiques. En application de l'article 3 de l' arrêté du 11/07/2016, le nombre de passagers peut être exceptionnellement supérieur à 4.

N° 194844

UNITÉ NAVIGATION FLUVIALE SERVICE INSTRUCTEUR DDT DU RHÔNE

20. PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU CERTIFICAT

- après visite de la commission de visite effectuée le :

- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organisme(s) de contrôle

.....

le :

La durée de validité du certificat n° :

est prolongée/renouvelée jusqu'au :

.....

Lieu Date

.....

Cachet

Autorité compétente
Pour le préfet et par délégation

.....
.....
.....
.....

Signature

20. PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU CERTIFICAT

- après visite de la commission de visite effectuée le :

- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organisme(s) de contrôle

.....

le :

La durée de validité du certificat n° :

est prolongée/renouvelée jusqu'au :

.....

Lieu Date

.....

Cachet

Autorité compétente
Pour le préfet et par délégation

.....
.....
.....
.....

Signature

N° 194845

49-01-81 L Berger-Levrault

UNITÉ NAVIGATION FLUVIALE SERVICE INSTRUCTEUR SOT DU RHÔNE

21. DISPOSITION GENERALES

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit et dans la mesure où les visites à sec obligatoires sont effectuées .

En cas de modification ou réparation importante, il doit être soumis avant tout nouveau déplacement à une visite d'une commission de visite . Le propriétaire, ou son représentant, doit porter tout changement de devise, de propriété, tout rejaugeage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation à la connaissance d'une autorité compétente en vu de sa modification .

La demande de renouvellement d'un certificat de bateau doit être effectuée 3 mois avant la fin de validité du certificat en cours.

N° 194846

49-01-81 L Berger-Levrault